

89307169

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMPAGNIE DU ESCADRON

UNITE
BT

PV N° 645(2) / 1989

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE
PLANSON Pierre

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

(3)

OBJET DE LA PROCÉDURE

Découverte de traces non identifiées ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE

DE FLAGRANT DÉLIT

COMMISSION ROGATOIRE

(5)

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
01	Procès-verbal de synthèse
02	Audition de P P (témoin)
03	Audition de C (témoin)
04	Audition de P P (témoin)
05	Croquis de P P
06	Article du en date du 26 juin 1989
07	Article du en date du 04 juillet 1989
08	Article de eb date d. 21 février 1990
09	Planche Photographique

INDEXATION DU DESTINATAIRE (R)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	(7)	2 Mr le procureur de la République
		1 Mr le Sous-Préfet à
		1 Mr le Général, commandant la région aérienne à
		X 2 Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (Bureau Emploi-Renseignement) à
		1 ARCHIVE TRANSMISE AU Cd1

(6)

SUITE DU S.E. SUR PAGES SUIVANTES

VU ET TRANSMIS PAR :

CDT LA BRIGADE
DATE, SIGNATURE, CACHET

17 MARS 1990

GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE DE ...

UNITE
BT

CODE UNITE **05291** PROCES-VERBAL N° / 19
PV N° 645 / 89

PROCÈS - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

89 307 169

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

Affaire : P. P.

N° PIECE 1 N° FEUILLET 1 / 2

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Découverte de traces non identifiées.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) **H M** **Mdl/Chef, officier de police judiciaire**
, gendarme, agent de police judiciaire

L'ES) ARTICLE(S) **16 à 19 et 75** du code de procédure pénale.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR **le vingt deux juin mil neuf cent quatre vingt neuf à onze heures,** nous sommes avisés téléphoniquement par Mr P. P. demeurant à que des traces non identifiées ont été découvertes dans son champ. Nous nous transportons immédiatement sur les lieux. Nous avons rendu compte des faits à notre commandant de compagnie à par message N° 618/2 du 22 juin 1989.

Mr P. P. demeurant à est responsable de la cellule environnement au journal. Il nous déclare qu'il pourrait s'agir d'un phénomène aérospatial non identifié. Le radiamètre portable de notre unité n'a décelé aucune trace de radioactivité.

Forme de la trace

Longueur : 45 M Largeur : 3 M Fissurée sur toute sa longueur, un trou au milieu d'un diamètre de 10 cm et d'une profondeur de 20 cm. De part et d'autre de cette trace, emplacements d'herbe écrasée. (Voir photographies)

Lieu de découverte : Commune de , lieu-dit :
Champ de blé.

La rumeur publique et la présence de Mr P. V. journaliste au et demeurant à font état qu'un objet volant non identifié aurait atterri, dans ce champ. (voir articles de presse).

Le S.E.T.R.A. à qui est un organisme dépendant du centre national d'études spatiales a été avisé des faits par fiche de correspondance N° 624/2.

Des prises de vues aériennes ont été effectuées à bord d'un engin ultra-léger motorisé. (Voir Photographies N° 1 à 5).

• / 2

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 2	Mr le Procureur de la République à	DATE DE CLOTURE LE 28 mars 1990	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDEANT
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Sous-Préfet à		
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Général, commandant la région aérienne à	SIGNATURE	
	<input type="checkbox"/> 4	AUX ARCHIVES		

Mr V du SETRA, nous avies qu'il se déplacera sur les lieux avec une équipe de télévision de qui effectue également un reportage au CHES de dans le cadre de l'émission "FUTURES" des frères B ,

Le 05 juillet 1989, Mr V et l'équipe de arrive à notre unité afin de rendre sur les lieux,
Un reportage est effectué à notre unité ainsi que sur les lieux à ,

Mr V explique aux personnes présentes que les traces découvertes proviennent uniquement d'un orage, Ce qui laisse sceptique Mr F et Mr V ,

Le 01 Août 1989 à 23 heures, l'émission "FUTURES" diffuse le reportage effectué le 05 juillet 1989 sur ,

Des photographies sur les lieux ont prises trois mois après les faits (Voir Photographies N° 08 et 09),

Vendredi le 16 février 1990, une réunion est organisée par Mr V P , président du C.E.P.T.E.M. (Cercle d'études des phénomènes aériens et terrestres de).
Vendredi le 27 avril une autre réunion aura lieu ayant pour sujet les extra-terrestres,

Les traces découvertes à ont été exploitées par les représentants des journaux locaux, ce fait a fait couler beaucoup d'encre " dans la région de

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE DU XXXXXX
 de
 UNITE
 BT
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
 PV N° 645 du 22 Juin 1989

PROCEDURE
 ENQUETE PRELIMINAIRE
 PROCES-VERBAL D'AUDITION
 DE TMOIN

N° PIECE 2
 N° FEUILLET 1/1

ANALYSE ET REFERENCES (EVENTUELLEMENT)

89307169/1

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)
 ce jour le vingt sept juin mil neuf cent quatre vingt neuf à onze heures,
 nous trouvant sur les lieux de l'enquête
 nous soussigné(s) M. , Gendarme, agent de police judiciaire
 vu les articles 20 & 75 à 78 - - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, EVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 P P.
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT DU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M, né
 FILIATION SITUATION DE FAMILLE
marié

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, EVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION
 demeurant , agriculteur, de nationalité française, qui nous déclare: - - - - -
 "Je suis propriétaire d'un champ situé lieu-dit ' - -
 bordant la chemin de vignes à . Il s'agit d'un champ de blé. - -
 Lundi le 12 juin en me rendant dans le chemin des , j'ai constaté
 la présence de blés couchés sur une longueur d'environ 25 mètres vers
 neuf heures. - - - - -
 Ce blé était jauni alors qu' autour il était vert. - - - - -
 La largeur était d'environ 3 mètres. - - - - -
 Je pensais au départ à une maladie mais en vérifiant, il ne s'agit pas
 d'une maladie. Je vous fournirai ultérieurement les références de mon
 assurance pour l'indemnisation. - - - - -
 J'en ai parlé à Mr M. maire de la commune le 14 juin 1989. - - - - -
 Le 27 juin 1989 à 11 heures 10. - - - - -
 Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration
 ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à
 y retrancher. - - - - -
 La personne entendue. L'A.P.J.

A SIGNE AU CARNET
 DE DECLARATIONS

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE DE XXXXX
 de
 UNITE
 BT
 PROCES-VERBAL (N°ANNEE)
 PV N° 645 du 22 Juin 89

PROCEDURE
 D'ENQUETE PRELIMINAIRE
 PROCES-VERBAL D'AUDITION
 DE TEMOIN

N° PIÈCE N° FEUILLET
 3 111

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

89307169/2

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour le trois juillet mil neuf cent quatre vingt neuf à seize heures trente,
 au domicile de l'intéressé,
 nous soussigné(s) M. , Gendarme, agent de Police Judiciaire
 vu les articles 20 & 75 - - - - - du code de procedure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
 C J
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT DU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
 M, né le Française
 FILIATION ← DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS → SITUATION DE FAMILLE
 de

ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant château " " à
 Président du club des aérostiers de France , qui nous déclare: - - - -
 La semaine dernière, alors que je suis rentré d'un séjour en province
 j'ai été avisé par Mr V P des traces découvertes dans
 un champ à proximité de la commune de . - - - -
 Je précise que durant la période du début du mois de juin, lors du
 salon du , les manifestations sportives de toutes sortes et
 publiques étaient interdites par arrêté interministériel. - - - -
 Je me suis rendu hier après-midi en compagnie de Mr V sur
 les lieux, d'après les traces, je ne peux affirmer s'il s'agit d'un
 atterrissage de montgolfière, en tous cas je peux affirmer que je n' ai
 pas eu d'incident de ce genre durant cette période. - - - -
 Je n'ai pas été avisé d'atterrissage en catastrophe d'une montgolfière.
 Les traces en surface pourraient correspondre à un atterrissage de
 montgolfière mais pas les traces au sol. - - - -
 Je ne pense pas qu'il s'agisse de traces provenant d'un dirigeable ou
 d'une montgolfière. - - - -
 Le 03 juillet 1989 à 16 heures 45. - - - -
 Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclara-
 tion ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à
 y retrancher. - - - -
 La personne entendue. L'A.P.J.

* SIGNE AU CARNET
 DE DECLARATIONS

GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE 02 XXXXXX

I de

UNITÉ

BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

PV N° 645 du 22/06/89

PROCÉDURE

D' ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TMOIN

N° PIÈCE

N° FEUILLET

4 11

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

89307169³

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour le cinq juillet mil neuf cent quatre vingt neuf à quinze heures trente cinq, sur les lieux de l'enquête,

nous soussigné(s) M. , Gendarme, agent de police judiciaire

vu les articles 20 & 75 - - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

P. P.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT DU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M, né

FILIATION ◀ DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶ SITUATION DE FAMILLE

marié

ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant , agriculteur, qui nous - -
déclare: - - - - -

Suite à la venue du responsable du S.E.P.R.A. de et aux dégats
causés dans mon champ, l'hypothèse la plus vraisemblable, quant aux
dégats, auraient pour origine un phénomène naturel. - - - - -

Je subi un préjudice d'environ trois quintaux de blé pour une valeur
d'environ 400 francs. - - - - -

Je suis assuré auprès de la Caisse Régionale d'assurances mutuelles
Agricoles de , agent local à sous le numéro:
valable du 09/12/88 au 31/12/89. - - - - -

Sur ces faits, je dépose plainte. - - - - -
Le 05 juillet 1989 à 15 heures 40. - - - - -

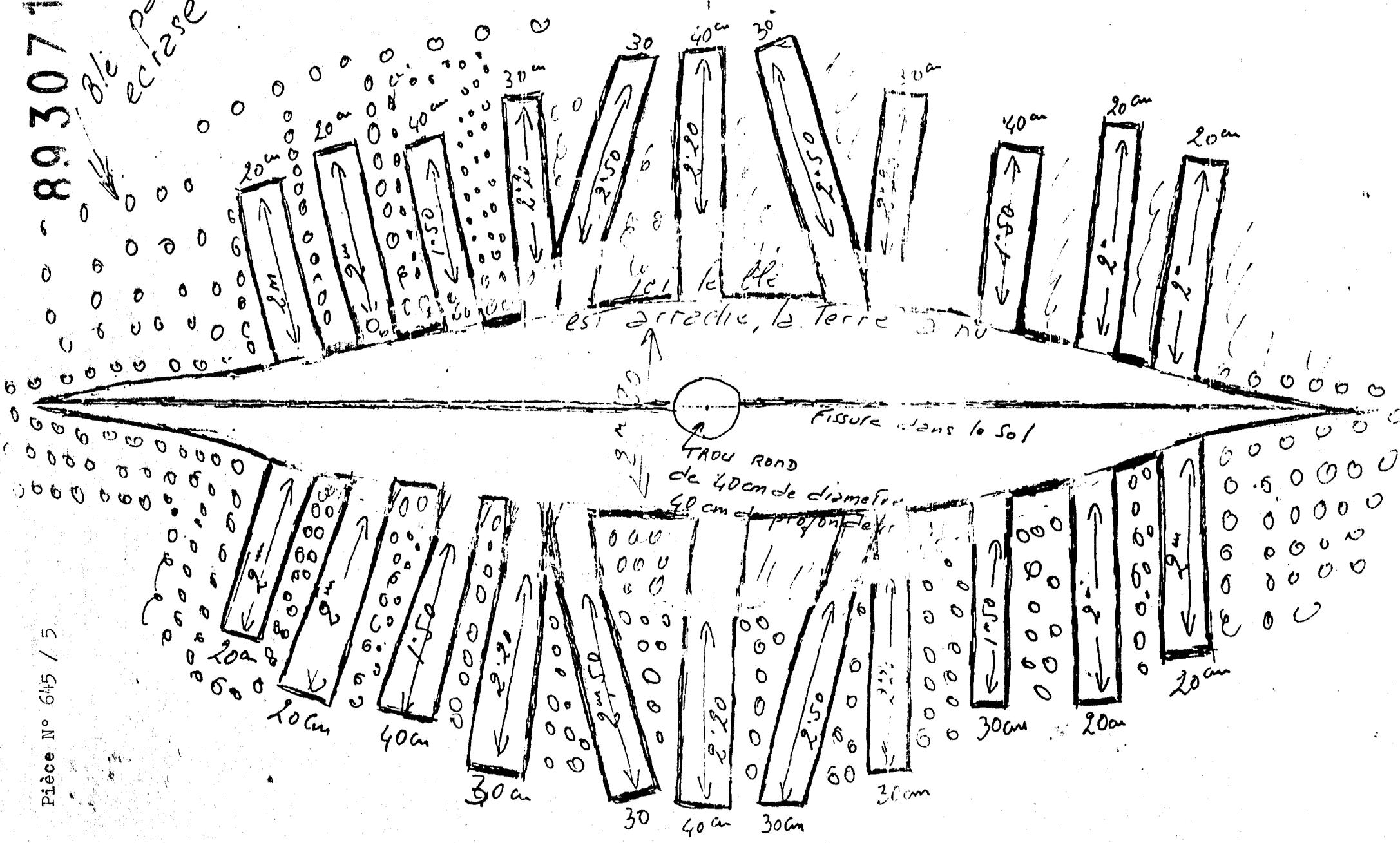
Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclara-
tion ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou
à y retrancher. - - - - -

La personne entendue. L'A.P.J.

A SIGNE AU CARNET
DE DECLARATIONS

89307169

Ble pas
ecrase



Pièce N° 645 / 5

Pour la troisième fois en trente ans

ENCORE UN OVNI A

Le village est en émoi : des traces inexplicables ont été retrouvées au beau milieu d'un champ de blé, laissant penser à l'atterrissage d'un Ovni. Du maire aux gendarmes, tout le monde se gratte la tête. Il faut dire que par le passé, deux objets volants ont déjà defrayé la chronique...

« Ça ne ressemble à rien de normal. » Cette phrase a fait tout le tour du village, et la perplexité est en passe de l'emporter sur l'excitation des premières heures. Pensez donc :

charmante commune agricole à 10 km de P est en passe d'enregistrer sa troisième affaire d'Ovni en trente ans ! Il n'y a déjà plus grand chose à voir dans le champ de blé de P, où de nombreux

curieux ont voulu inspecter la chose de près... en piétinant quelque peu les traces. « J'ai vu une trace bizarre, en passant pour traiter un champ à côté. Quand je suis retourné voir ça de près le lendemain, ça ne m'a vraiment pas paru normal du tout. J'ai prévenu le garde-champêtre et, petit à petit, tout le monde est venu voir », raconte l'agriculteur, aujourd'hui soucieux de savoir comment il sera indemnisé.

Il faut dire que la chose est étonnante. Au beau milieu d'un champ de blé, à 50 ou 100 mètres du plus proche chemin de

terre, une trace : sur une longueur de 25 mètres environ, un sillon, absolument rectiligne, s'enfonce dans le sol. De chaque côté, des tiges de blé ont été arrachées et sont parties en touffes, comme projetées avec violence. Les tiges et les épis ramassés sont presque blancs, et non verts, ce qui laisse perplexe les agriculteurs. Partant de ce sillon central, des salgnées régulières s'enfoncent de 1 à 2 mètres dans les blés.

Toujours plus étonnant : au bord de ce sillon, un trou de 10 cm de diamètre et 50 cm de profondeur, lisse, en forme d'entonnoir. Le tout ne peut être attribué à un véhicule ou à un engin agricole : absolument aucune trace ne part du chemin de terre. « On dirait vraiment qu'un objet a atterri au milieu du champ et est reparti », taquent les témoins.

Aucune explication

Un détecteur de métaux et le compteur de radioactivité des gendarmes de P (prévenu par un voisin plusieurs jours après) n'ont rien révélé. La mémoire collective a eu tôt fait d'exhumer deux affaires du même acabit, et de faire le rapprochement. En 1956, à seulement 500 mètres delà, un couple qui arrachait des betteraves, avait eu la frayeur de sa vie : M. et Mme V avaient vu un disque énorme dans le ciel, tournant sur lui-même, se diriger sur eux l'air à toutes jambes se protéger dans le bois voisin. Ils étaient recouverts d'une poussière jaune déversée par l'engin, raconte-t-on encore.

Les lecteurs du journal se souviennent aussi qu'un 31 octobre 1976, dans le même village, une sorte de cigare vo-

lant de 30 mètres de long avait été vu au-dessus des champs par M. et Mme L. Ballisé de cinq lumières jaunes et rouges, l'engin avait évolué par saccades, de haut en bas et sur les côtés, avant de disparaître.

Pourtant, à P, on est très loin de la psychose. « C'est vraiment bizarre, disent les gendarmes, c'est la première fois qu'on voit ça. C'est soit la foudre, soit un Ovni, mais en tout cas pas un avion ni un véhicule. »

P, adjoint au maire, est très perplexe : « Je ne suis pas inquiet du tout, mais j'aimerais vraiment bien savoir : il n'y a rien autour, et le blé a été propulsé assez loin. Ce n'est pas forcément un Ovni, mais alors quoi d'autre ? »

Il y a bien quelqu'un pour avoir une petite idée : c'est le maire. « Moi, je suis agriculteur, et les Ovni je n'y crois pas trop.

Tout ça ne m'effraie pas. Le sillon se trouve exactement au milieu des traces que laisse le tracteur pour pulvériser le blé : elles sont à 5 ou 6 mètres de chaque côté. C'est peut-être un gros engin avec un bras très puissant qui a emprunté les traces du tracteur. C'est peut-être de la recherche pétrolière : le trou dans le sol ressemble à un forage fait par une carotte. Enfin, il faudrait quand même un engin drôlement puissant, avec un bras long de 5 mètres...

Et puis, M. P n'a pas été prévenu l'année d'après, c'est aussi même très étonnant. Ça ressemble à rien de connu... »

Alors, un Ovni, la foudre, ou de la prespection sauvage ? Le service spécialisé dans l'étude des Ovni, basé à P est avisé. Il donnera peut-être une réponse...



Une trace d'atterrissage ?



Un trou qui laisse les témoins songeurs.

L'ovni de étonne les spécialistes

LE MYSTÈRE S'ÉPAISSIT !

Tous les spécialistes s'interrogent sur les traces retrouvées au milieu d'un champ, et écartant les explications rationnelles. L'affaire, que nous avons révélée dans nos éditions du 26 juin, prend un tour nouveau avec les vues aérienne que nous publions aujourd'hui en exclusivité.

L'AFFAIRE de n'a pas fini de faire couler de l'encre: Le 12 juin dernier, P retrouvait des traces inexplicables au beau milieu d'un des champs de blé qu'il cultive.

Un sillon de vingt-quatre mètres de long, parfaitement rectiligne, avec des saignées partant en tous sens, des moites de terre et des pieds projetés à plusieurs mètres et, surtout, un blé blanchi et desséché alors que le champ entier est encore vert (nos éditions du 26 juin).

Une source de chaleur importante

La trace ne part pas du chemin, et une source de chaleur importante a dû dessécher le blé.

Un trou suspect et les moites arrachées: tout le monde a pensé à l'atterrissage d'un ovni. Après la perplexité du maire, des cultivateurs et des gardiennes, plusieurs spécialistes ont été sur les lieux: leurs explications viennent démanteler un à un tous les arguments raisonnables qui pourraient expliquer le phénomène.

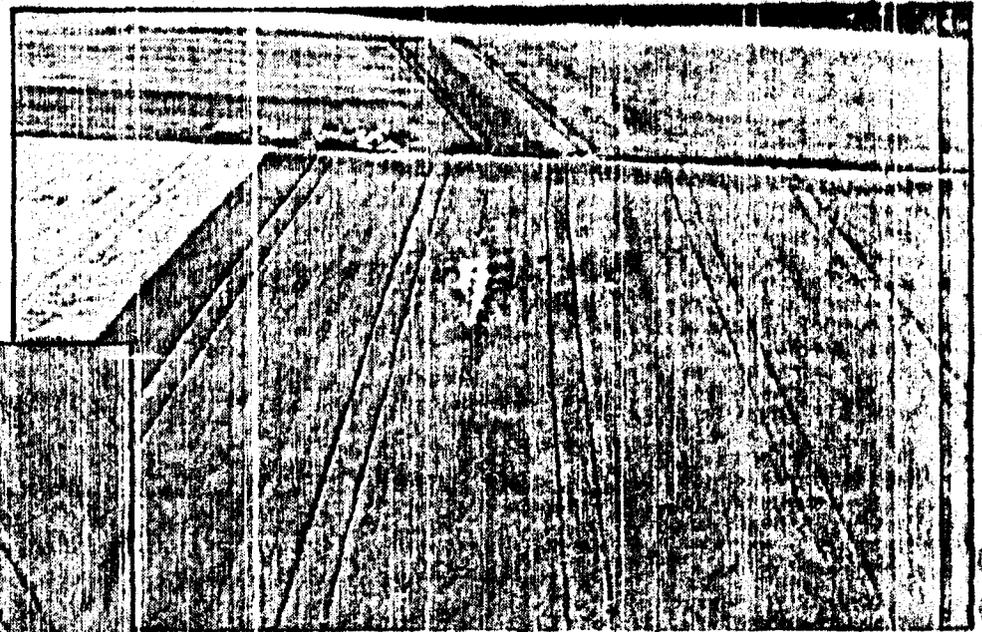
Ni foudre, ni engin, ni ballon...

Comme beaucoup d'autres, R est venu fouiner sur les lieux. Pour le prof de sciences naturelles au collège des Oratoriens de la foudre n'est pas en cause, même si on a entendu le tonnerre le 9 juin. Je ne comprends pas ce

phénomène, mais je peux dire qu'il ne s'agit pas de la foudre. Il y aurait eu du feu, ou des traces de brûlures, et ce n'est pas le cas. Et puis cette trace rectiligne, avec des rebords lissés, ça ne peut pas être fait par la nature. Sans parler du trou que l'on trouve au milieu des vingt-quatre mètres du sillon.

Un vaisseau spatial ?

M L spécialiste du machinisme agricole, écarte quant à lui l'idée qu'un engin



Un sillon de vingt-quatre mètres en plein champ, des saignées bizarres qui partent en tous sens.

dial des sciences avancées est allé examiner les traces de près. La Banque Internationale des données ufologiques est également très intéressée: pour moi, c'est la trace d'atterrissage la plus importante que j'aie jamais vue », assure sans sourcilier F M. Il ne fait aucun doute que c'est un vaisseau spatial. Je suppose qu'il y a eu atterrissage vertical. Je vais contacter les pilotes de ligne de

celle du dirigeable. Un des plus grands spécialistes reconnus n'y croit pas: « Si un dirigeable s'était posé ici, il n'y aurait pas de trou, ces saignées qui partent du sillon, et le blé tout blanchi », lâche, étonné, J C.

(directeur de l'école aéronautique de France, ancien champion de France en épreuves de distance et d'altitude, etc.).

Même si on ne partage pas l'enthousiasme affiché par les mordus de la question, comment s'explique l'affaire de quand aucune application plausible ne peut la rendre ?

Les spécialistes en observation d'ovni sont également venus à toutes jambes à même si le seul service officiel, le S.E.T.R.A. (rattaché au C.N.E.S. de) ne s'est pas encore déplacé. Un membre de l'Institut mon-

Il faut des témoins vivants (la B.I.D.O. lance un appel à témoins: écrire Reste encore une hypothèse:

89 307 69

89307169

Le phénomène de a fait salle comble....

La soirée table ronde « La Tribune de l'Espace » organisée au mini-club de par le club d'astronomie Uranie sur le thème: le phénomène de a connu le plus vil succès et passionné un auditoire particulièrement nombreux.

Il est bien évident, comme le laisse remarquer le président du club Uranie, M. R. en présentant la soirée, que le sujet est passionnant, captivant et, qu'il est loin d'être épuisé.

Notre domaine c'est l'espace, l'espace c'est l'infiniment grand et l'infiniment petit, n'était-il pas logique de créer « La Tribune de l'Espace » de prendre comme premier sujet une première dans les annales de notre région « Le phénomène de ce qui incontestablement fut une victoire méritée à cette soirée du vendredi 16 février 1990. Nous poursuivrons ainsi cette série de « Tribune de l'Espace » qui s'avère évidemment inépuisable à long terme. Mais, pourquoi donc, comment se fait-il que le club Uranie s'intéresse à ce genre de phénomènes: alors qu'il a d'autres sujets plus grandioses! Mais parce que cela touche, si peut soit-il, aux limites de « leur univers », puisque univers il y a.

C'est P. V. président du C.E.P.T.E.M. (Cercle d'études des phénomènes terrestres et aériens de) qui animait ce débat, avec le concours de P. responsable technicien du cercle d'études.

S'appuyant sur un solide dossier, et avant d'aborder directement le sujet, le conférencier devait d'abord en présenter le contexte en toile de fond avec les premières apparitions de soucoupes volantes, citant celle vue à quelques mètres, au sol, en mai 1951 aux Etats-Unis, dans le désert de l'Arizona par l'ancien maire de et conseiller régional P. et cette aperçue en vol dans le ciel de

en 1954 par l'ingénieur aéronautique F. puis plus récemment dans la région, en 1972, des engins volants, en forme de soucoupe ou de cigare, aperçus par M. maintenant garagiste à et qui est venu témoigner personnellement. Après avoir présenté d'autres faits semblables, le président du



C.E.P.T.A.M. aborde le phénomène de à l'aide des diapositives réalisées par P. il évoque les différents phénomènes apparus dans le champ de M. P. depuis plus de trente ans: 1956, des bineurs; de betteraves les époux V. sont poursuivis par une soucoupe volante, 1974, un habitant M. P. assiste à un décollage de soucoupe. Il vient témoigner lui-même: 1976: Les époux L. l'actuel garde-champêtre, aperçoit un engin volant 1980: Une soucoupe géante barre la route à des danseurs la nuit, en bordure du champ... Décembre 1988: sur la même route, un soir, une automobiliste, Mme V. est survolée et suivie par un énorme engin en forme de cigare...

La conférencier arrive ensuite à ce vendredi 9 juin 1989, six mois plus tard, où M. P. et son épouse découvrent ces traces étranges dans leur champ de blé; inexplicables jusqu'à maintenant malgré l'étude par de nombreux spécialistes. Des traces auxquelles la télévision consacre une émission sur avec les frères

qui, venus spécialement en hélicoptère filmer ces curieuses traces, en commentant ainsi l'image sur le petit écran: « Regardez ce champ de blé... dernière-ment son propriétaire constate quelque chose d'anormal, le blé semble avoir été écrasé par un objet très massif, long de 24 m, il y a également des traces de brûlures et des moites de terre qui ont été projetées dans toutes les directions. Une enquête a été ouverte par le C.N.E.S. (Centre national d'études spacia) afin de déterminer l'origine de ce fameux et mystérieux phénomène ».

La prochaine « Tribune de l'Espace » du club Uranie, aura lieu le vendredi 27 avril 1990 à 20.h.30, elle sera intitulée: Les extraterrestres! Mythe ou réalité? Faut-il y croire ou pas? La vie en dehors du système solaire? Existe-t'il d'autres systèmes planétaires dans l'univers?

Vous êtes cordialement invités à y assister nombreux. Les personnes pouvant apporter des témoignages peuvent s'adresser au C.E.P.T.A.M.

ou au club Uranie maire de

89307.09

Pièce N°: 645/ 89



PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

CONTENANT : 09 Photographie(s)

Groupement de

Compagnie de

Brigade de

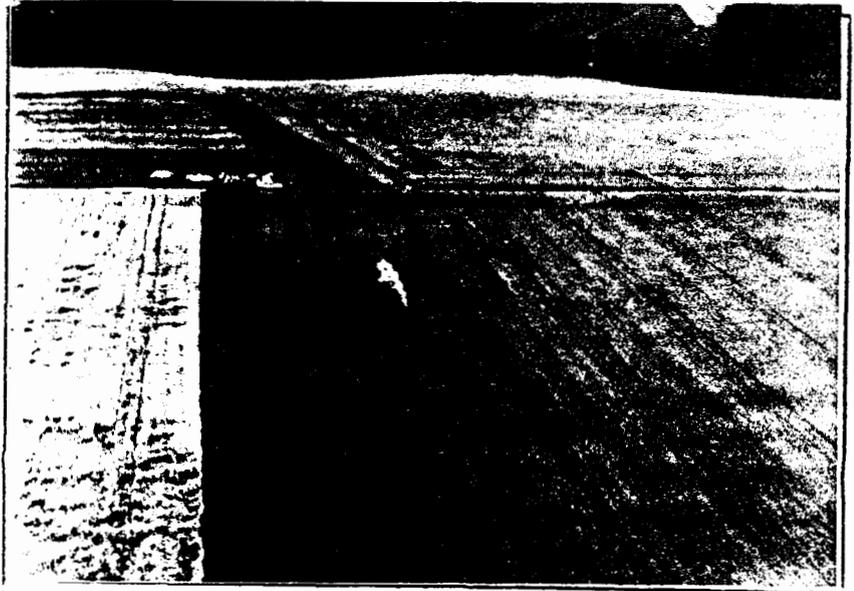
Affaire: **Traces non identifiées**

Procès-Verbal N° 645 / 89

M-A-Z-O-H-Z-M-Z-R-M-Z-A-Z-M-Z-O-Z-M

Vues aériennes des graces

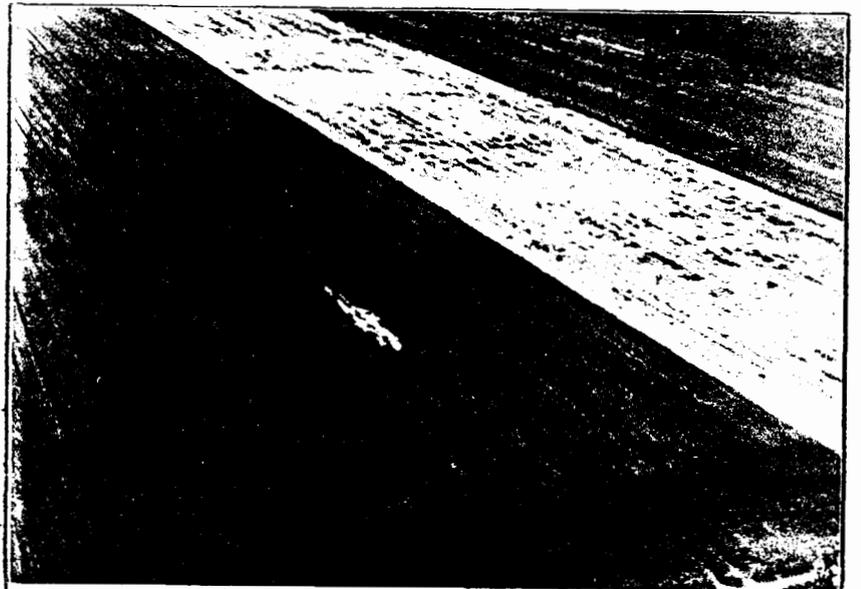
PHOTOGRAPHIE n°: 01



PHOTOGRAPHIE n°: 02



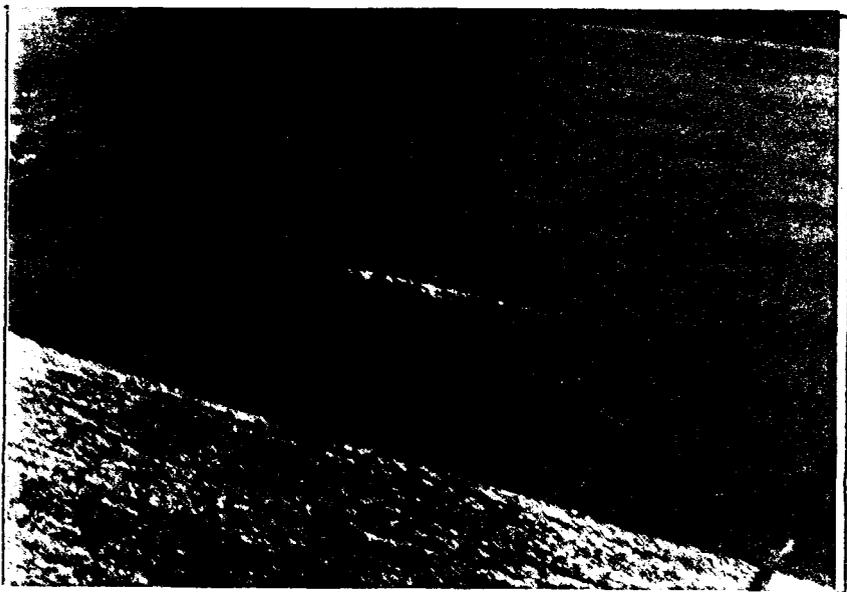
PHOTOGRAPHIE n°: 0



1'A.P.J

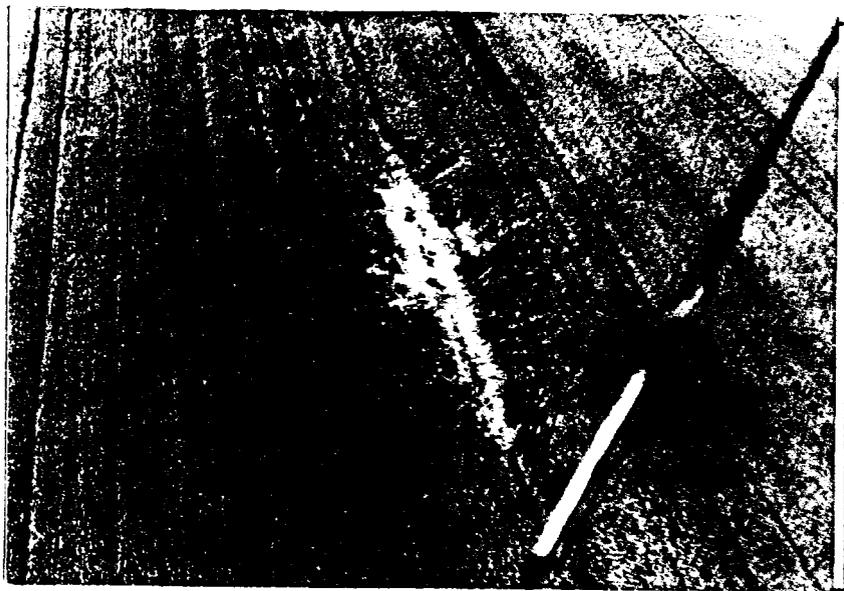
PHOTOGRAPHIE n°: 04

Vue aérienne



PHOTOGRAPHIE n°: 05

Vue aérienne



PHOTOGRAPHIE n°: 06

Vue rapprochée du blé



I.A.P.J

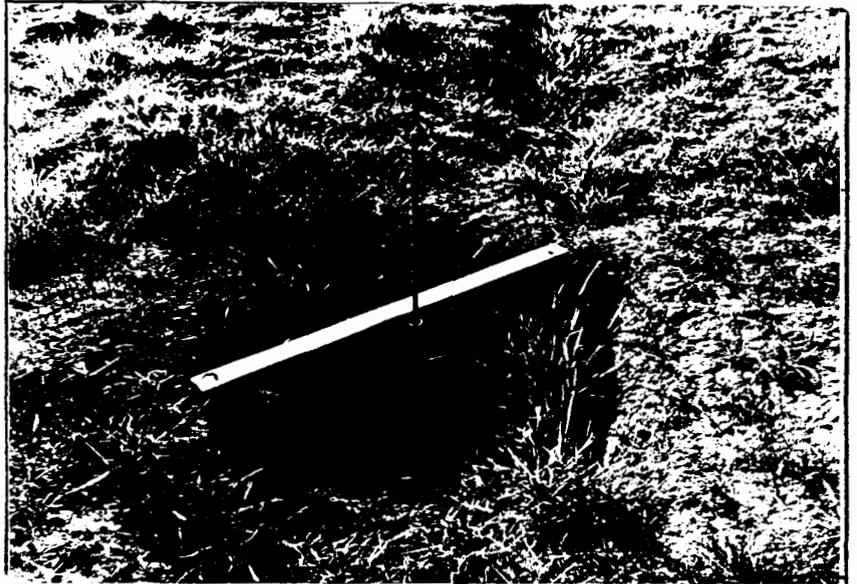
PHOTOGRAPHIE n°: 07

Vue du trou



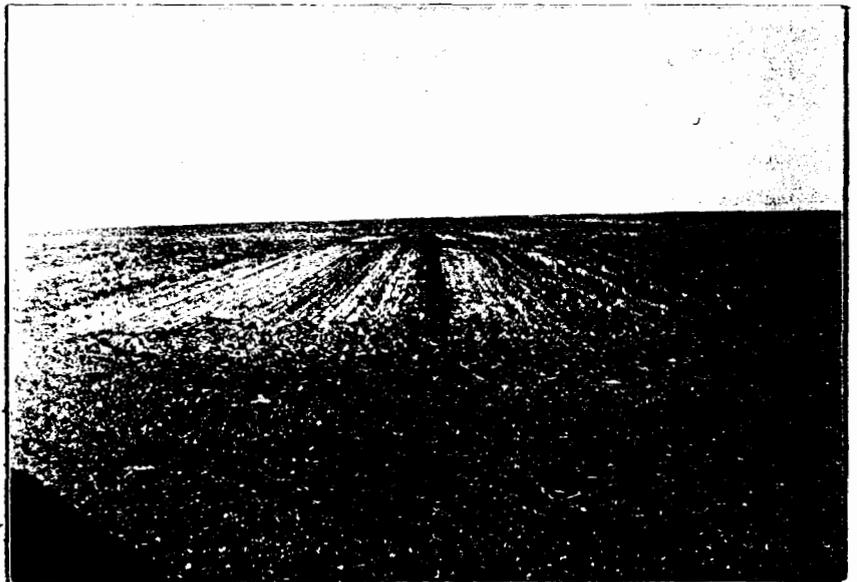
PHOTOGRAPHIE n°: 08

Vue du trou 3 mois après



PHOTOGRAPHIE n°:

Vue du sillon trois mois après.



l'A.P.J